

# Choix du plan d'épargne

## Personne assurée

\_\_\_\_\_

Nom

\_\_\_\_\_

Numéro d'assurance

\_\_\_\_\_

Prénom

\_\_\_\_\_

Date de naissance

\_\_\_\_\_

Adresse

\_\_\_\_\_

Etat civil

## Choix du plan d'épargne

Selon l'article 5 du règlement de prévoyance de la Caisse de pensions Poste, les personnes assurées ont le choix entre différents plans d'épargne. Les plans d'épargne se distinguent par le montant des cotisations des personnes employées - ce qui a une influence sur les prestations vieillesse.

### Important !

- La personne assurée peut changer de plan d'épargne au 1er janvier d'une année civile. Le formulaire doit être à la Caisse de pensions Poste au plus tard le 31 décembre de l'année précédente.
- Ne renvoyez le formulaire que si vous voulez changer de plan d'épargne !
- Comparez le montant des cotisations au moyen du calculateur que vous trouvez sous [www.pkpost.ch](http://www.pkpost.ch).



Actuellement valable:	
_____	_____
Plan de prévoyance	Plan d'épargne

Je veux changer de plan d'épargne et choisis le plan d'épargne :

\_\_\_\_\_

Valable dès le :



\_\_\_\_\_

Lieu, date

\_\_\_\_\_

Signature

Vos coordonnées en cas de questions :

\_\_\_\_\_

Adresse courriel

\_\_\_\_\_

téléphone

Veuillez renvoyer le formulaire dûment et lisiblement rempli et signé. Merci !

